

# **Les Jeudis du Défap : Modifications constitutionnelles et longues mandatures en Afrique – Le replay**

*Les modifications constitutionnelles destinées à prolonger les mandats présidentiels constituent aujourd'hui l'un des débats les plus sensibles en Afrique. Souvent présentées comme des instruments de stabilité politique et de continuité du développement, elles suscitent également de nombreuses critiques de la part de la société civile, des juristes et des responsables religieux. Lors de sa conférence intitulée « Un regard éthico-théologique sur la problématique des modifications constitutionnelles pour les longues mandatures en Afrique », le pasteur et docteur en théologie Benjamin Kokou Gabiam a proposé une réflexion qui dépasse le cadre strictement juridique. Son analyse interroge la légitimité morale du pouvoir à travers les enseignements bibliques et les principes éthiques de justice, de responsabilité et de bien commun.*

## **Les révisions constitutionnelles : entre légalité et légitimité**

Selon Benjamin Kokou Gabiam, la Constitution ne doit pas être considérée comme un simple instrument juridique. Elle constitue un cadre destiné à limiter l'exercice du pouvoir et à protéger les citoyens contre l'arbitraire. Si la révision constitutionnelle est un mécanisme légal prévu par les textes, elle ne devient pas automatiquement légitime sur le plan

moral.

Depuis les années 2000, plusieurs pays africains ont modifié leur Constitution afin de permettre à leurs dirigeants de rester plus longtemps au pouvoir. Ces réformes sont souvent justifiées par la nécessité d'assurer la stabilité politique ou de poursuivre des programmes de développement. Cependant, elles sont fréquemment perçues comme des manœuvres destinées à préserver des intérêts particuliers plutôt qu'à servir l'intérêt général.

Le conférencier rappelle ainsi qu'une réforme constitutionnelle doit toujours être évaluée à la lumière de sa finalité. Une modification qui renforce l'État de droit et les libertés publiques peut être bénéfique. En revanche, lorsqu'elle vise principalement à maintenir un dirigeant au pouvoir, elle risque d'affaiblir la confiance des citoyens dans les institutions et de compromettre l'équilibre démocratique.

## **La longévité au pouvoir à l'épreuve de l'éthique biblique**

La question de la longévité au pouvoir ne reçoit pas, selon l'orateur, de réponse simple ou absolue. D'un côté, un dirigeant qui reste longtemps en fonction peut assurer une certaine continuité des politiques publiques, favoriser la stabilité et conduire des réformes de long terme. Cette situation peut être particulièrement utile dans les contextes de sortie de crise ou de reconstruction nationale.

D'un autre côté, la durée excessive du pouvoir comporte des risques importants. Elle peut entraîner l'affaiblissement des contre-pouvoirs, la personnalisation du pouvoir, la corruption et la réduction des espaces démocratiques. Lorsque les institutions de contrôle deviennent dépendantes de l'exécutif, l'État de droit se fragilise progressivement.

Pour éclairer cette réflexion, Benjamin Kokou Gabiam s'appuie sur le texte de Romains 13. L'apôtre Paul y invite les croyants à reconnaître l'autorité politique comme une institution nécessaire à l'ordre social. Toutefois, cette autorité n'est pas absolue. Elle est appelée à servir le bien commun et demeure responsable devant Dieu. La Bible ne justifie donc pas l'obéissance aveugle aux gouvernants ni les abus de pouvoir.

Le conférencier rappelle également que les Écritures associent la prospérité d'une nation non à la durée d'un règne, mais à la justice. Les textes bibliques mettent en garde contre les dérives du pouvoir sans contrôle et soulignent l'importance de l'humilité, de la responsabilité et de l'écoute. Ainsi, la longévité au pouvoir n'est ni un bien ni un mal en soi : tout dépend de l'usage qui en est fait et de la solidité des institutions qui l'encadrent.

## **Pour une gouvernance fondée sur la justice et le bien commun**

Afin d'évaluer la pertinence d'une modification constitutionnelle, le pasteur Gabiam propose trois critères éthiques fondamentaux : la justice, la vérité et l'humilité du pouvoir.

La justice exige que toute réforme soit orientée vers le bien commun et la protection des plus vulnérables. Une Constitution ne doit pas être modifiée au bénéfice d'un individu ou d'un groupe, mais dans l'intérêt de la nation.

La vérité et la transparence impliquent que les processus de révision se déroulent dans un climat de dialogue, de consultation et de participation citoyenne. Une réforme menée dans l'opacité ou sans véritable débat public perd une grande partie de sa légitimité.

Enfin, l'humilité du pouvoir constitue un principe essentiel de l'éthique biblique. Le dirigeant est appelé à se considérer comme un serviteur du peuple et non comme le propriétaire de sa fonction. Sa capacité à accepter l'alternance et à préparer sa succession est un signe de maturité démocratique.

Le conférencier souligne également le rôle important des Églises et des leaders religieux. Sans s'engager dans des logiques partisans, ils ont pour mission de rappeler les exigences morales de la gouvernance, de défendre l'État de droit et de promouvoir la réconciliation lorsque les crises politiques divisent les sociétés.

La réflexion de Benjamin Kokou Gabiam met en lumière une idée essentielle : la légitimité du pouvoir ne dépend pas de sa durée, mais de sa capacité à servir la justice, la paix et le bien commun. Les modifications constitutionnelles ne doivent jamais être évaluées uniquement à partir de leur légalité formelle, mais aussi à partir de leur portée éthique et de leurs conséquences sur la démocratie. Pour l'Afrique, le défi consiste à construire des institutions capables de concilier stabilité politique, responsabilité des dirigeants et respect de l'État de droit. Dans cette perspective, la Constitution demeure non seulement un texte juridique, mais aussi un pacte moral destiné à protéger les peuples et à garantir une alternance pacifique du pouvoir.